

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 juillet 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 8 octobre 2019 s'est réuni le lundi 14 octobre 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, ANGELY Lydie, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, COUZINEAU Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILLI Jocelyne, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VALAY Laurence, BALLEREAU Marie-Catherine, MAURIN Patrick, BORDERIE Sophie, BRETAGNE Karine,

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick à MAHIEU Anne, de BRETAGNE Karine à CAMPS Brigitte, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël

F.01

Convention avec le SDIS et la commune de Marmande

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n°2007B14 du 26 février 2007 portant conventionnement entre le SDIS de Lot et Garonne et la Mairie de Marmande employeur de sapeurs-pompiers volontaires, précisant les modalités d'interventions et de suivi des formations,

Vu la saisine auprès du Comité Technique,

Vu les conventions de mise à disposition de Monsieur Dominique FLECK et Monsieur Marc ROSEN établies en date du 7 mai 2017 avec l'accord des intéressés,

Considérant la demande du SDIS de modifier les modalités de la disponibilité opérationnelle et de formation des sapeurs-pompiers volontaires employés à la Mairie de Marmande, à raison de 60 jours annuels maximums lissés par mois et non par semaine.

Le Capitaine David PICARD, chef du centre de secours de Marmande, présente l'activité du centre sur son territoire : son fonctionnement, ses effectifs, ses principales interventions.

Des agents de la ville comptent parmi les sapeurs-pompiers volontaires. Leur mise à disposition est encadrée par conventions. Ces dernières continuent de marquer l'engagement de la commune auprès des services du SDIS et sa volonté de soutenir les agents impliqués dans une dynamique citoyenne.

Les présentes conventions soumises à l'approbation du conseil ont pour but de modifier et préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation de deux sapeurs-pompiers volontaires employés par la Ville.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Approuve** les modifications sur les modalités de la disponibilité opérationnelle et de formation des sapeurs-pompiers volontaires, Monsieur Dominique FLECK et Monsieur Marc ROSEN employés à la Mairie de Marmande, à raison de 60 jours annuels maximums lissés par mois.
- Approuve** la convention entre le SDIS de Lot-et-Garonne et la Mairie de Marmande, employeur de sapeurs-pompiers volontaires.
- Abroge** les conventions antérieures.
- Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (Chapitre 012)
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 15 octobre 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The image shows the official seal of the Mairie de Marmande, Lot-et-Garonne, with the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and '147 Lot-et-Garonne'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Daniel Benquet'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 18/10/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 18/10/2019



Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daniel Benquet", is written over the official seal.